

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21186 - 78EME ANNÉE

**Marche réunionnaise pour le climat et la biodiversité :
replantation d'arbres demain à Sainte-Suzanne par les
élèves de la commune**

Plantation d'arbres : des jeunes acteurs de leur avenir



Dans le cadre de la 4e édition de la Marche réunionnaise pour le climat et la biodiversité, les élèves des écoles, collèges et lycées de Sainte-Suzanne participeront ce 3 mars à une action de plantation d'arbres. Cette manifestation s'inscrit dans les pas des actions menées dans ce domaine par Paul Vergès lorsqu'il était maire du Port puis président de la Région Réunion.

Le 5 mars prochain se tiendra la 4e édition de la Marche réunionnaise pour le climat et la biodiversité à Sainte-Suzanne. Cet événement vise à accentuer la mobilisation des Réunionnais dans

la lutte contre le changement climatique et pour la protection de la biodiversité. Le choix de la date découle de la volonté de rendre hommage à Paul Vergès, qui fut un inspirateur et un acteur de cette lutte à La Réunion et au-delà. Le 5 mars est en effet la date anniversaire de la naissance de l'ancien dirigeant du Parti communiste réunionnais.

En plus de circuit de marches autour du Bocage dimanche et de la conférence débat de la veille avec des représentants du GIEC et de l'ONERC, la 4e édition de la Marche proposera, demain vendredi 3 mars, une opération de replantation d'arbres. Les

participants seront les élèves des écoles, collèges et lycées de Sainte-Suzanne.

Reboisement du Port par les élèves

Cette manifestation rappelle le rôle précurseur de Paul Vergès dans ce domaine à La Réunion. Après les municipales de 1971, celui qui était secrétaire général du PCR devint maire du Port. À l'heure où la protection de la biodiversité et le changement climatique étaient encore loin d'être sous les feux de l'actualité, Paul Vergès dirigeait une équipe dont une des ambitions était de transformer en forêt la plaine aride des Galets, territoire de la ville du Port.

Aujourd'hui, Le Port est la ville réunionnaise qui a le plus de superficie d'espace vert par habitants. Une forêt pousse au cœur de la cité, c'est le Parc Fonkèr Laurent Vergès. Une ceinture verte permet aussi aux habitants de bénéficier de l'ombrage lors de leurs marches. Partout au Port, des arbres ont remplacé la savane et les galets.

Les élèves des écoles du Port étaient largement impliqués dans cette opération. Chaque jeune était responsable de l'arbre qu'il avait planté. Cela explique pourquoi tant que les communistes dirigeaient la Mairie du Port, le Parc boisé Laurent Vergès n'était pas clôturé : les adultes qui vivent aujourd'hui au Port sont les enfants qui ont planté ces arbres.

Plusieurs centaines de milliers d'arbres furent ainsi mis en terre. Cela transforma la ville du Port. Cette reforestation accompagnée d'un plan d'urbanisme ont permis de diminuer la température moyenne. C'est une contribution de La Réunion à la lutte mondiale contre le changement climatique.

Replantations par des lycéens autour de la route des Tamarins

Lors de la construction de la route des Tamarins, une pareille initiative a été impulsée par Paul Vergès. Des lycéens participaient à des opérations de replantation autour de la route. Il s'agissait de faire pousser



des arbres endémiques caractéristiques de l'ancienne grande forêt qui couvrait cette région.

Cette forêt fut détruite par les activités humaines, notamment pour la transformation en bois de chauffe qui était la principale source d'énergie. L'ambition était alors de la restaurer, afin que soit reconstituée la forêt que voyaient les navigateurs qui abordaient La Réunion avant sa colonisation.

Environ 500000 arbres furent replantés autour de la route des Tamarins, dont une partie par des lycéens.

Éducation à l'environnement

L'opération de ce vendredi menée par des jeunes de Sainte-Suzanne rappelle tout d'abord l'importance de planter des arbres pour protéger la biodiversité et atténuer les effets des émissions de gaz à effet de serre responsables du changement climatique. Elle souligne aussi que la sensibilisation doit démarrer dès le plus jeune âge. L'éducation à l'environnement devient chaque jour toujours plus importante.

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud ; 2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau ; 2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

LDH Réunion : « Pour le respect du droit d'asile des migrants Sri-Lankais dans notre Île »

La Ligue des droits de l'Homme a diffusé ce 1er mars une déclaration au sujet de l'accueil des réfugiés du Sri Lanka qui arrivent à La Réunion, où « il apparaît indispensable d'éclairer l'opinion réunionnaise et d'agir pour éviter les réactions racistes ou xénophobes qui pourraient déboucher sur des violences. »

Depuis bientôt 4 ans, notre île a vu arriver sur ses côtes des bateaux de pêche vétustes convoyant des Sri-Lankais, hommes, femmes et enfants, fuyant leur pays et sollicitant à leur arrivée le droit d'asile.

Compte tenu de l'incompréhension ou des tensions que peut susciter cette situation, il apparaît indispensable d'éclairer l'opinion réunionnaise et d'agir pour éviter les réactions racistes ou xénophobes qui pourraient déboucher sur des violences. Pour cela, il convient de rappeler des faits et de situer exactement le phénomène.

1. Le SRI-LANKA est une île et un état indépendant situé au sud de l'Inde dans l'Océan Indien. Pendant 3 décennies, en particulier de 1983 à 2009, ce pays qui compte une majorité de bouddhistes, des tamouls hindouistes, des musulmans et des chrétiens, a connu une guerre civile intercommunautaire sanglante. Des tensions et persécutions y persistent tandis que la gouvernance de ce pays de quelque 20 millions d'habitants fait l'objet de nombreuses interrogations et qu'une grave crise économique prive les plus pauvres des produits de première nécessité, notamment alimentaires.

Ce contexte de conflit et de violences a provoqué depuis de nombreuses années une émigration massive, l'essentiel de ces flux migratoires se dirigeant vers le Nord, en direction du Moyen-Orient, de l'Europe et de l'Asie.

2. Une petite partie de ce flux migratoire semble désormais se diriger vers notre Île.

Depuis 2018, quelque 484 ressortissants Sri-Lankais seraient arrivés à la Réunion, demandant l'asile. La majorité d'entre eux, après examen de leur situation au regard du droit d'asile, ont été reconduits vers leur pays.

On ne peut donc pas parler d'un envahissement.

3. Par ailleurs, il importe de rappeler que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, adoptée à Paris en 1948, édicte le principe que « devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays (article 14) et que des conventions internationales, dont la France est signataire, organisent l'examen de la situation particulière de chaque être humain deman-

dant l'asile et le statut des réfugiés.

C'est à ce titre que les Sri-Lankais persécutés peuvent demander l'asile chez nous.

Quelle que soit la situation des parents, les enfants en particulier doivent être spécialement protégés au titre de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

4. On estimait à 281 millions le nombre de migrants internationaux dans le monde en 2020, soit 3,6 % de la population mondiale. Les inégalités de développement, les guerres, comme celle ravageant l'Ukraine depuis un an, mais aussi le changement climatique qui nuit gravement aux moyens de subsistance des populations exposées, sont autant de facteurs pouvant accroître dans les prochaines années les mouvements migratoires. Malgré son insularité, notre territoire sera forcément concerné.

Dans ces conditions, et compte tenu de nos obligations internationales en matière d'asile, il y a lieu de se préparer à ces évolutions.

La LDH à la Réunion demande en particulier :

- La construction dans notre Île d'un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) permettant un hébergement décent des demandeurs, ainsi qu'une prise en charge sociale, médicale, et juridique adaptée, durant le temps d'examen de leur demande de statut de réfugié.

- Un accompagnement concerté des organismes publics pour les personnes obtenant le statut de réfugié et en particulier pour les mineurs qui doivent être protégés et scolarisés, avec notamment la mise en place localement d'un programme d'accompagnement global et individualisé des réfugiés.

- Une concertation permanente avec les associations humanitaires et de défense des droits humains, afin qu'elles puissent apporter un concours utile.

A l'heure où notre Île commémore les 230 ans de son appellation signifiante d'Île de La Réunion, la LDH appelle les Réunionnais, venus de tous les horizons, à continuer à faire vivre les hautes valeurs qui fondent notre appartenance à la même « famille humaine » et à agir pour faire respecter les droits des plus humbles et des plus démunis.

Saint-Denis, le 28/02/2023

Oté

Zorèye demoune : na poin arien lé shoizirèr konmsa

Mézami kan zot va koze avèk demoune, néna in n'afèr i fo zot i méfyé é sa lé vré pou toute parol zot va di. I fo zot i méfyé la fasson lo zorèye demoune i shoizi dann sak zot va di — i méfyé bande zorèye tryèr-shoizirèr.

Mi rapèl in zour l'avé in sobatkoz dsu la popilassyon rényonèz é l'avé in kamarade la pran la parol é li la di, sak nout toute i di zordi é toulmoune lé dakor avèk. Donk li la anparl bande zapor éropéin, afrikin, malgash, zindien, shinoi, komor é d'ote é d'ote ankora fé noute nassion kréol rényoné dann loséan indien..

Mé oila, dann tan-la l'avé in pé téi rode la ptite bète é zot té akiz — prossé d'lintanssion — anou diminyé l'apor éropéin épi son influanss. Si tèlman ké kan inn la pran la parol, li la di, li konstate inn foi an pliss ké déssèrtin i parl mèm pa bande zapor éropéin é li la amonte lo doi lo kamarade téi sorte anpârl la popilassyon rényonèz épi toute son zapor.

L'ote soir kan kamarade Elie la fé son konfèranss li la bien di, i fo toute bande fors viv La Rényon i done zot poinnvizé pou ariv in akor rante toulmoune dossi in plan par bande rényoné pou bande rényoné. Li la anparl bande zélu, bande sindika,

bande zassossiasion, bande koléktivité, épi bande sitoien sak néna dé shoz a dir.

Pli konssyanssyèl l'avé poin, mé néna in pé la antropran ali pars d'après zot li téi vé fé in lassanblé avèk bande zélu an obliyan lo pèp alé oir lo pèp té pa ditou obliyé. Toute sak té la la bien antande sa, mé in pé la pa antande ditou é sé konmsa ké zot l'atake noute kamarade an vré sharjèr d'lo..

Souvan dé foi dann la radio wi antan in moune après di in n'afèr li lé pa sir, mé li apiye la dsi pou fé toute in dévlopman avèk in gran kantité d'répétission : li la di toulézan néna 7000 pèrsone i sorte déor pou rante dann noute péi. Sa lé fo, toulmoune i koné lé fo, mé sa la ansèrv ali pou dévlope son lidé dsu la priorité i fo selon li done bande rézidan pou ashté lakaze.

Alor mézami, alon méfyé zorèye demoune. Na poin arien lé shoizirèr konmsa boudikont i fé dir a ou sak ou la pa di.

A bon antandèr, salu.

Justin